



MAIRIE ESPANÈS

Séance du 16/03/2022

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 16 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ESPANÈS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christophe GILLON, Maire.

Date de convocation : 10/03/2022

✓	M GILLON Christophe	✓	M PERRIGAULT Jacques
✓	Mme DUBOIS Ségolène	Abs	Mme DARLES Béangère
✓	M VARLET Frédéric	Abs	Mme DESPLAS Marie
✓	M COLRAT Fabrice	✓	Mme CAZABAN Monique
✓	M BIARNEIX Thomas	✓	M FAUCHER Dominique
✓	M TOUSTOU Pascal		

A donné pouvoir :

- M DARLES Béangère à Mme CAZABAN Monique.

M VARLET Frédéric est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal du 16 février 2022.

Communauté de communes :

- Extraits du CR du conseil communautaire du 7 mars 2022.

Finances :

- A/ Point sur les dépenses et recettes de février 2022.
- B/ Délibération contribution au calendrier 2023 des pompiers du centre de secours de Montgiscard.
- C/ Délibération pour le soutien financier à l'UKRAINE.

Travaux / Urbanisme :

- A/ Chauffage bâtiment presbytère.
- B/ Logements.
- C/ Délibération sur l'utilisation du droit de préemption pour un bien de la commune.

Personnel.

- Délibération sur les initiatives civique.

Ecole, RPI.

Point Manifestations / Associations.

- A/ Délibération convention de mise à disposition de matériel par le SICOVAL.
- B/ Salle des fêtes.
- C/ Journée de sensibilisation des citoyens pour l'environnement.

Questions diverses.

1/ Approbation des procès-verbaux du 16 février 2022

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2/ Conseil communautaire, compte rendu du 7 mars 2022.

- A/ Signature de la charte Européenne pour l'égalité Femme/Homme.
- B/ Rapport sur l'égalité Femme/Homme 2021 sur le SICOVAL.
- C/ Rapport de développement Durable 2021 SICOVAL.
- D/ Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

3/Finances :

A/ Point sur les dépenses et recettes depuis le début de l'année (fonctionnement)

- Dépenses février 2022 : 7 803,16€
- Recettes février 2022 : 16 793,28€

- Dépenses année : 19 514,53€
- Recettes année : 20 530,15€

B/ Contribution au calendrier pompiers du centre de secours de Montgiscard.

Délibération n° 2022/09

L'amicale des pompiers de MONTGISCARD a décidé cette année encore d'insérer des encarts dans son calendrier annuel. Il sera ainsi financé exclusivement par les acteurs économiques des villes et villages qu'ils défendent par l'achat d'encarts ou de textes présents sur le calendrier.

Toutes les mairies de la zone d'intervention sont également sollicitées à verser une subvention. Chaque mairie qui souhaiterait participer au projet sera mise en avant en tant que partenaire institutionnel. Soit, par le biais d'un encart dans le calendrier et d'un logo sur la carte du secteur d'intervention (voir grille tarifaire ci-dessous) soit, uniquement par l'insertion d'un logo sur la carte du secteur d'intervention (subvention libre en fonction de la possibilité de chacun).

Les contributions :

- Petit format (8,5 cm x 3,5 cm) + logo carte : **200€ HT (votre contribution au dernier calendrier).**
- Moyen format (8,5 cm x 7,5 cm) + logo carte : **350€ HT.**
- Grand format (8,5 cm x 11,5 cm + logo carte : **550€ HT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi l'insertion d'un encart petit format pour un coût de 200€ HT pour l'année 2022 et a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis à réception et de régler la facture.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

C/ Délibération pour le soutien financier à l'UKRAINE.

Délibération n° 2022/10

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les besoins en tous genres sont considérables. Le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a activé le fond d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) à destination de l'UKRAINE.

Ce fond permet aux collectivités territoriales Françaises de participer financièrement à l'aide d'urgence humanitaire nécessaire au peuple Ukrainien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

- de faire un versement de 500 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le mandat pour la trésorerie,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

La solidarité des citoyens sera également sollicitée par l'organisation d'une collecte de produits et/ou par le versement d'argent.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4/ Travaux, urbanisme :

***Chauffage bâtiment presbytère :**

Une visite des lieux pour approfondissement étude 'chaudière à granulés' a été réalisé lors d'un rdv avec Madame Vergnault de SOLEVAL. Point fait par Dominique Faucher.

Ce projet représente un coût substantiel ; la faisabilité technique doit être étudiée de façon plus approfondie. Ceci sera discuté en commission Travaux rapidement.

***Logements :**

Nous avons eu la confirmation d'un départ de locataire « grand appartement maison Bruel ». À ce titre, des travaux sont à faire avant un nouveau bail. L'état des lieux doit intervenir le 25 avril 2022. Des devis seront à faire pour budgétiser ces travaux.

Les commissions travaux et logements devront être réunis pour planifier cette étape de changement de locataire.

*** DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – SECTION A – N° 199-249-245-248 – 32 RUE DU CHÂTEAU.**

Délibération n° 2022/11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 32 rue du Château - cadastré section A – n° 199-249-245-248.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5/ Personnel :

Délibération n° 2022/12

Monsieur Faucher propose de mettre en place des missions d'activités, en relation avec les besoins communaux, pour les jeunes de la commune. Cette initiative permettrait aux jeunes de participer à la vie de la commune et de leur donner envie de s'engager ultérieurement dans des actions civiques pour le bien de la communauté.

Possibilité 1 : passer par une association.

Possibilité 2 : passer par le service carrière du centre de gestion = option préférée.

Le conseil municipal accepte le principe sous forme de stage de découverte mais sans rémunération (récompense éventuelle en fin de mission).

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6/Ecole, RPI :

Point info en conseil suite au conseil d'école du 10 mars 2022.

158 élèves prévus sur Issus et Nouelles pour l'année prochaine.

Probable ouverture de classe dû à sureffectif en classe de CP (31).

A partir de mi-avril, arrivée prévue d'un nouvel employé pour le service de cantine. Cela va occasionner un surcoût pour les repas.

7/ Associations, manifestations :

A/ Délibération convention de mise à disposition de matériel par le SICOVAL.

Délibération n° 2022/13

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association ESPANES RÉCRÉ a demandé de réserver le petit podium, 3 grandes tentes et 12 barrières du Sicoval pour la fête locale qui se déroulera du 1 juillet au 3 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel ci-joint en annexe.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

B/ Salle des fêtes.

Lors d'une soirée organisée à la salle des fêtes, un nouvel incident est apparu occasionnant une gêne importante pour le voisinage.

En l'état actuel, une proposition de modification de règlement qu'aucune nuisance extérieure ne soit perceptible par les voisins après 2 heures du matin. Tout excès pourra amener les autorités à l'arrêt immédiat. La responsabilité des locataires sur le respect du bien être des personnes habitant à proximité sera rappelé aux locataires.

Le loueur de la salle sera informé qu'une vérification pourra être effectuée par la Gendarmerie passé ce délai.

C/ Journée de sensibilisation des citoyens pour l'environnement.

En partenariat avec le SICOVAL, l'association « Arbres et Paysages d'Autan »

La journée se tiendra le samedi 19 mars 2022 à la salle des fêtes. Elle sera composée de points informations sur les activités Sicoval (journées jardinage, présentation de composteurs à acquérir), de démonstration de broyage de végétaux.

Les horaires seront de 14 h 00 à 18 h 00.

Délibération n° 2022/14

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur une aide financière aux habitants pour l'achat de composteurs en bois en coopération avec le Sicoval.

Un composteur coûte 60 euros environ, le Sicoval prend 50 % du coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prendre en charge 25 %
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire sur une ligne budgétaire la participation communale à l'acquisition des composteurs bois
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 0

Les personnes intéressées pour l'obtention d'un composteur avec l'aide financière du Sicoval et de la mairie, sont priées de s'adresser à la mairie.

8/ Questions diverses :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

M GILLON Christophe Maire	M PERRIGAULT Jacques
Mme DUBOIS Ségolène Première adjointe	Mme DARLES Bérangère Absente, pouvoir à Mme CAZABAN Monique
M VARLET Frédéric Deuxième adjoint	Mme DESPLAS Marie Absente
M COLRAT Fabrice	Mme CAZABAN Monique
M BIARNEIX Thomas	M FAUCHER Dominique
M TOUSTOU Pascal	